

Public concerné:

Les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi,
les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés.

Objectifs:

Le bilan de compétences permet :

- d'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- de définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- d'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Démarche mise en œuvre

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures. Elle se répartit généralement sur plusieurs semaines. Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne.

Phase préliminaire

- Cette première phase dure entre 2 heures et 4 heures en entretien individuel.
- Présentation du bilan de compétences et des modalités pratiques
- Accord sur la démarche et signature du contrat d'engagement
- Planning de rendez-vous

Phase d'investigation

Cette deuxième phase dure entre 14 heures et 18 heures en entretien individuel.

- Identification et valorisation des compétences et capacités personnelles et professionnelles acquises
- Centration sur les compétences sociales
- Repérage des compétences transverses et transférables
- Parcours de formation et niveau de formation atteint
- Connaissance de soi et composantes de la personnalité.
- Situations professionnelles souhaitées.
- Valeurs, motivations et aspirations.
- Représentations du monde du travail et de l'entreprise.

Deuxième phase : Conclusion

- Cette troisième phase va durer entre 2 heures et 4 heures en entretien individuel.
- Récapitulatif des résultats détaillés obtenus dans la phase d'investigation.
- Recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation.
- Prévision des principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.
- Remise du dossier de synthèse présentant le projet et ses étapes de réalisation

Méthodologie de travail

Notre démarche s'appuie sur le courant de l'Orientation Educative et en particulier de l'ADVP afin de permettre au bénéficiaire d'être acteur de sa démarche d'orientation tout en favorisant son développement : entretiens individuels, inventaire d'intérêts, documents de réflexion et d'auto-évaluation, questionnaire de personnalité, logiciels d'orientation.

**Les Consultants
Associés**

1200 Rte de Montjoly
Im. Poupon

97354 REMIRE-MONTJOLY
N° SIRET : 530 415 009 00014
N° Déclaration Formation :
96 97 30433 97

DUREE DU BILAN PAR PERSONNE

- **16 heures**, réparties sur
8 séances de travail en
présentiel et/ou en distan-
ciel

DATES DE DEMARRAGE :

- A définir

INTERVENANTS :

- Stéphane VAITI
- Consultant en bilan de
compétences

COUT

- 1500 euros par personne
- Eligible au CPF

LIEU D'INTERVENTION

- REMIRE-MONTJOLY

CONTACT :

Stéphane VAITI

Tél : 0694 21 89 72

Fax : 0594 35 53 70

Mail :

stephane.vaiti@gmail.com